



Message harcelant et menaçant

Par Alihk

Bonjour,

Je suis un étranger en séjour régulier en France je travaille en CDI. J'ai reçu sur whatsapp un message harcelant et menaçant d'un individu étranger que je connais qui était déjà en France, je sais que c'est lui puisque il m'a déjà harcelé en France et j'ai porté plainte à la police quand il était en France. avant qu'il rentre définitivement à son pays. Est ce que je peux porter plainte contre lui depuis la France avec comme preuve ce message reçu de l'étranger d'un numéro inconnu et attendre qu'il revient un jour en France pour qu'il soit convoqué.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Personne ne vous empêche de porter plainte. Mais si l'auteur est à l'étranger, il ne se passera sans doute rien.

Par Alihk

Comment cela ne se passe rien. Mais si il retourne un jour ici en France. La police doit le convoquer ?

Par yapasdequoi

Peut être ... Mais pas si la plainte est classée sans suite.

Lire cette page :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35505]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35505
[/url]

Par Alihk

La plainte sera classée sans suite puisque l'auteur est à l'étranger ? Son message harcelant et menaçant je l'ai en 2021 je l'ai gardé comme preuve. Mais J'ai entendu via des amis que cette personne compte venir cet année en France.

Par yapasdequoi

C'est le procureur qui décide de la suite à donner. Ni moi, ni vous.

Par Alihk

Généralement comment cela se passe chez les Procureur

Par yapasdequoi

Avez-vous lu le lien fourni ?

Je le redonne ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35505]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35505
[/url]

Par Alihk

Merci beaucoup. Mais ce n'est pas clair ici sur le plan pratique

Par yapasdequoi

C'est pourtant bien expliqué !
Vous portez plainte et vous laissez faire la justice.
Vous serez informé de la suite qui sera donnée.

Par Alihk

Svp pourriez vous m'expliquer cette phrase dans votre lien:

Cependant, la police judiciaire doit veiller à ne pas dépasser les délais de prescription entre chacun de ses actes (auditions, interrogatoires...).

La durée de l'enquête préliminaire: Enquête mise en ?uvre par la police judiciaire, à son initiative ou à la demande du procureur de la République, avant l'ouverture d'une éventuelle instruction. ne peut pas dépasser 2 ans à compter du premier acte d'enquête. Le procureur de la République peut exceptionnellement prolonger ce délai d'1 an.

Par yapasdequoi

C'est la limite de durée d'une enquête préliminaire.
Mais avec un seul message envoyé il y a 2 ans, dont l'auteur est masqué (même si vous êtes certain de l'avoir reconnu) l'enquête ne va pas durer bien longtemps.
Ce n'est que mon avis...

Par Alihk

Le numéro du message sur whatsapp n'est pas masqué mais c'est un numéro étranger
Mais pour faire le matching entre le numéro et l'auteur la police a les moyens pour savoir. Sinon vont ils convoquer l'auteur ou bien terminer l'enquete sans le convoquer ?

Par yapasdequoi

Aucune idée. Mais si c'est un numéro étranger, ils n'iront probablement pas le chercher.

Par Alihk

J'ai des témoins 3 personnes qui peuvent témoigner que c'est son numéro puisqu'il a contacté avec ce numéro étranger.

Par yapasdequoi

Je ne peux rien vous dire de plus. Déposez votre plainte et vous verrez bien la suite.

Par Alihk

C'est ce que je vais faire. Je veux savoir svp dans le cadre d'une plainte comme cella la convocation de l'auteur est obligatoire pour que l'enquete se termine ?

Par yapasdequoi

Non. S'il est à l'étranger ou introuvable, il ne sera pas convoqué.

Par Alihk

Si il n'est pas convoqué cela va dire quoi pour la procédure de la plainte?

Par yapasdequoi

Rien de plus.

Par Alihk

Comment cela rien de plus. Le procureur va classer affaire sans suite. Ou bien il va le juger sans sa convocation. Ou bien le procureur temporise la plainte le temps qu'il débarque un jour en France ?

Par yapasdequoi

Aucune idée (bis... ter ...)
Personne ne peut deviner ce qui va se passer.

Par Alihk

Cela veut dire quoi (bis.... ter...)

Par yapasdequoi

ça veut dire que j'ai déjà répondu.
Bonne soirée.